

Mobile : l'Arcep valide les baisses des tarifs de terminaison d'appel

Annoncées en octobre dernier et acceptées par la Commission européenne, les demandes de baisse des tarifs de terminaison d'appel (TA) dans le mobile ont été validées ce mardi par l'Arcep, le régulateur des télécoms.

Ces nouvelles baisses des prix de gros que se facturent entre-eux les opérateurs lorsque un appel est passé depuis un opérateur vers un autre, permettront notamment de faire baisser mécaniquement le prix des appels passés depuis un poste fixe vers les mobiles.

Concrètement, l'Autorité va imposer aux opérateurs une baisse au 1er juillet 2009 du tarif de terminaison d'appel mobile de 6,5 à 4,5 centimes la minute pour Orange France et SFR et de 8,5 à 6 centimes la minute pour Bouygues Télécom, puis une nouvelle baisse au 1er juillet 2010, le tarif passant de 4,5 à 3 centimes la minute pour Orange France et SFR et de 6 à 4 centimes la minute pour Bouygues Télécom. Pour les deux principaux opérateurs, la baisse pourra donc atteindre plus de 50%.

En fait, l'objectif du régulateur (et de la Commission européenne) est de ramener les coûts de ces TA au **niveau connu dans la téléphonie fixe, soit 1 à 2 centimes**. L'Arcep estime « *que le niveau optimal à moyen terme de tarification de la terminaison d'appel est un niveau qui reflète les coûts incrémentaux*. Le développement d'une concurrence saine et loyale entre les opérateurs mobiles, mais aussi entre les opérateurs mobiles et fixes sera ainsi stimulé et la structure tarifaire des offres reflètera mieux la structure de coût de l'industrie au bénéfice des consommateurs ».

Dans une [interview exclusive](#) à silicon.fr, Viviane Reding, la Commissaire européenne en charge des télécoms donnait son point de vue. « *La baisse de la TA est un sujet qui me tient à cœur. Actuellement, les tarifs diffèrent considérablement d'un pays à l'autre et peuvent aller de 0,02 EUR/min. (à Chypre) à plus de 0,18 EUR/min. (en Bulgarie). Cette situation fausse la concurrence entre les opérateurs de différents pays et entre les opérateurs de lignes fixes et ceux de téléphonie mobile en favorisant certains acteurs au détriment des autres. Nous avons donc lancé une consultation publique et nous devrions publier une recommandation sur le sujet d'ici la fin de l'année* ».

Depuis plusieurs années, le régulateur des télécoms propose des baisses des tarifs de TA. Rappelons que les baisses réalisées entre 2002 et 2007 ont engendré une réduction de 50% de la facture pour les consommateurs.

Evidemment, ces baisses successives ne sont pas du goût des opérateurs. Dans un entretien au *Figaro*, Frank Esser, p-dg de SFR ne cache pas son irritation : « *Il est normal que la terminaison d'appel mobile baisse. Nous sommes d'accord sur le principe. Pas sur le rythme et l'ampleur de la baisse décidés par l'Arcep, qui ne tiennent aucun compte du contexte européen. La France est déjà le pays d'Europe où la terminaison d'appel est la plus faible ! En l'abaissant encore plus, l'Arcep pénalise les opérateurs français face à leurs concurrents européens. Nous voulons une harmonisation européenne. Sur les deux prochaines années, cette décision nous fera perdre près d'un demi-milliard d'euros de chiffre d'affaires. C'est énorme et cela amputera nos investissements dans la couverture du territoire ou l'innovation* »